



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
PLACE J.L CHRETIEN.**

Arrêté de police N° 12/2026 (ST) du 18 février 2026

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société DS TRAVAUX
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste place J.L Chrétien dans
le cadre du renouvellement d'un branchement Gaz pour le compte de
GRDF.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de renouvellement du branchement Gaz de l'école maternelle ELSA TRIOLET seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du vendredi 20 février 2026 place J.L Chrétien.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée selon l'avancée des travaux.*
- Article 3** *Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.*
- Article 4** *La société DS TRAVAUX exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société DS TRAVAUX domiciliée 27 rue d'Ennevelin 59 710 AVELIN
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
Le 16 février 2026*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

